



Barème des Honoraires

Passez par Laforêt

Honoraires Transaction

Type de mandat : Tous types de mandat.

Les tranches de prix indiquées ne sont pas cumulatives entre elles.

C'est Taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge des acquéreurs*

*Exceptionnellement nos horaires seront à la charge exclusive des vendeurs lorsque le bien immeubles, objet du mandat, est compris dans l'actif successoral du et des mandants.

Nos honoraires comprennent :

Les prestations de recherche, de visites, de négociation, de comptes-rendus réguliers, de conseils, d'apport de contact qualifiés, de reportage photos, de visites virtuelles, de publicités sur différents supports visuels, la rédaction du compromis de vente et de constitution du dossier de vente.

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : Il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans les limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières. »

Réponse ministérielle n° 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. (5300)

Prix de vente :

- Inférieur à 200 000 €	Forfait de 10 000 €
- De 201 000 € à 400 000 €	7 %
- Au-delà de 400 001 €	6 %

Honoraires pour divisions parcellaires et opérations spéciales – Vente

Type de mandat : Tous types de mandat.

Honoraires de vente plafonnées à 10 % ttc du prix net vendeur, à la charge de l'acquéreur. Ces honoraires pourront être établis sur devis en fonction des prestations prise en charge suivantes :

1/ Prestations de pré commercialisation :

- Mise en place division de propriété.
- Mise en place de rubalise pour projection.
- Interface entre le mandant et le géomètre expert.
- Frais résultant de la réglementation sur les diagnostics obligatoires
- Démarches administratives nécessaires auprès de l'urbanisme de la mairie concernée par le projet.

2/ Prestations de commercialisation :

- Visites clients acquéreurs
- Réunion de travail avec les différents acquéreurs
- Rédaction de l'avant-projet

Honoraires de location

Honoraires à la charge du locataire :

1/ Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail :

12 euros ttc / m² en zone très tendue

10 euros ttc / m² en zone tendue

8 euros ttc / m² pour les communes hors zones.

Ces prestations sont payables lors de la conclusion du bail

2/ Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 euros ttc du m² payable le jour de sa réalisation

Honoraires à la charge du bailleur :

1/ Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail :

12 euros ttc/m² en zone très tendue

10 euros ttc/m² en zone tendue

8 euros ttc/m² pour les communes hors zones

Ces prestations sont payables lors de la conclusion du bail.

2/ Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 euros ttc du m² payable le jour de sa réalisation

Retrouvez-nous sur : [laforet.com](https://www.laforet.com)



10 place Mancest
78640 Neauphle-le-Chateau
Tél. : 01 34 89 04 47
neauphle@laforet.com
www.laforet.com/neauphle

Barème à compter du 13 septembre 2021

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Sarah - SASU au capital de 5000 € - Siège Social : 10 place Mancest - 78640 Neauphle-le-Chateau - Tél. : 01 34 89 04 47

E-mail : neauphle@laforet.com - RCS Versailles B 751098930 - N° TVA intra-communautaire : FR91 751098930 - Titre professionnel : Agent immobilier - Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 7801 2018 000 029 617 délivrée(s) par la CCI de Paris île-de-France 75008, 27 Avenue de Friedland - Activité(s) : Transaction - Garantie financière Transaction : QBE Europe SAV/N 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 La Défense Cedex